

2, rue des Côtes, 28000 Chartres

Département de l'Indre, communauté de communes du
VAL-DE-BOUZANNE

Plan local d'urbanisme intercommunal

Compte rendu de réunion n° 7 du 3 décembre 2019

P : présents, D : diffusion

Intervenants	Représentés par :	P	D
Communauté de communes du Val-de-Bouzanne 20, rue Émile-Forichon 36230 Neuvy-Saint-Sépulchre Tél : 02 54 31 20 06, cdsbouzanne@orange.fr	Président : M. Guy GAUTRON	P	x
	Les Vice-Présidents : Michel GORGES, 1 ^{er} Vice-Président		x
	M ^{me} Marie-Jeanne LARFARCINADE, 2 ^e Vice-Présidente		x
	M. Christian ROBERT, 3 ^e Vice-Président	P	x
	Trois représentants du conseil communautaire : M. Jean-Marc CHAUVAT		x
	M ^{me} Colette LADANT		x
	M ^{me} Marie-Annick BEAUFRERE		x
	Représentants communaux : BUXIERES d'AILLAC : Titulaire : M. Didier GUENIN, 2 ^e adjoint		x
	Suppléant : M. Gérard SAGET, maire		x
	CLUIS : Titulaire : M. Claude MINET, Maire	P	x
	Suppléant : Jocelyne CHAVENAUD, Conseillère	P	x
	FOUGEROLLES : Titulaire : M. Michel FOISEL, 1 ^{er} adjoint		X
	Suppléant : M. Philippe BAILLY, 2 ^e adjoint		x
	GOURNAY : Titulaire : M. Philippe BAZIN, 1 ^{er} adjoint		x
	Suppléant : M. Bertrand SACHET, 3 ^e adjoint		x
	LYS-SAINT-GEORGES : Titulaire : M. Christian VILLETEAU, conseiller municipal		x
	Suppléant : M. Olivier MICHOT, conseiller municipal		x
	MAILLET : Titulaire : M ^{me} Magalie BOUQUIN, 1 ^{ère} adjointe		x
	Suppléant : M. Jean-François DELAVEAUD, maire.		x
	MALICORNAY : Titulaire : M. Jean-Paul BALLEREAU, maire		x
	Suppléant : Françoise ALLELY, 2 ^e adjointe		x
	MERS-SUR-INDRE : Titulaire : M. Christian ROBERT, maire		x
	Titulaire : M. Jean-Marc LAFONT, 1 ^{er} adjoint	P	x
	Suppléant : Hélène BEHRA, 3 ^{ème} adjointe	P	
	MONTIPOURET : Titulaire : M. Alain HOUTMANN, 1 ^{er} adjoint	P	x
	Suppléant : M. David DORANGEON, conseiller municipal		
	MOUHERS : Titulaire : Mme Barbara NICOLAS, maire	P	x
	Suppléant : M. Samuel LARDEAU, 1 ^{er} adjoint	P	
	NEUVY-SAINT-SEPULCHRE : Maire : Guy GAUTRON	P	x
	Titulaire : M. Jean-Luc MATHEY, conseiller municipal	P	
	Suppléant : Françoise ROCHOUX, conseillère municipale		
	TRANZAULT : M. Christian PAQUIGNON, en qualité de maire		x
	Titulaire : Absence de désignation		
Suppléant : Absence de désignation		x	
A titre consultatif, les délégués communautaires : Annie CHARBONNIER, maire de GOURNAY		x	
Catherine CHAUMETTE, 3 ^e Adjointe NEUVY-ST-SEPULCHRE		x	
M Philippe ROUTET, 4 ^e adjoint NEUVY-ST-SEPULCHRE		x	
M ^{me} Pascale ASSIMON, conseillère municipale NEUVY		x	

	M. Roger GUERRE, maire de MONTIPOURET Secrétariat CDC Val de Bouzanne : Lucette MENURET	P	x x
Organismes associés au titre des services de l'État : Préfecture de l'Indre BCL/CL - CS80583, 36020 Châteauroux cedex	prefecture@indre.gouv.fr		
Ddt de l'Indre – SPREN/unité planification Cité administrative, CS 60616, 36020 Châteauroux cedex Tél. : 02 54 53 21 79	ddt-spren-planification@indre.gouv.fr		
Dréal , 5 avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans cedex 2			
UT Dréal , cité adm, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex	ut36.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr		
Drac , 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans	secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr		
Ars , cité administrative, CC 30587, 36019 Châteauroux cedex	Ars-centre-dd36@ars.sante.fr		
DDCSPP , cité administrative, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex	ddcspp@indre.gouv.fr		
Udap , cité administrative, CS 10514, 36020 Châteauroux cedex	udap.indre@culture.gouv.fr		
Inao , 12 place Anatole-France, 37000 Tours,	INAO-TOURS@inao.gouv.fr		
Autres services associés ou consultés : Conseil régional de la région centre Val-de-Loire 9, rue Saint-Pierre-Lentin, 45041 Orléans cedex Tél. : 02 38 70 30 30	helene.nieul@centrevaleloire.fr		
Conseil départemental , hôtel du département, place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 Châteauroux cedex, Tél. : 02 54 27 34 36	contact@indre.fr		
Chambre de commerce et d'industrie , 24, place Gambetta, 36000 Châteauroux, tél. : 02 54 53 52 51,	contact@indre.cci.fr		
Chambre d'agriculture , 24 rue des Ingrains, BP 307, 36006 Châteauroux cedex, tél. : 02 54 61 61 61	Romain METOIS accueil@indre.chambagri.cedex accueil@direction@indre.chambagri.cedex	P	x
Chambre de métiers , 31 rue R. Mallet-Stevens, 36000 Châteauroux tél. : 02 54 08 80 00	contacts@cm-indre.fr		
Centre régional de la propriété forestière , 43, rue du Bœuf Saint Patern, 45000 Orléans tél. : 02 38 53 07 91	ifc@crpf.fr		
Syndicat mixte de La Châtre en Berry , 15 rue d'Olmor, 36400 La Châtre, Tél. : 02 54 62 00 72	paysdelachatreberry@wanadoo.fr		x
SCOT La Châtre en Berry 15 rue d'Olmor, 36400 La Châtre, Tél. : 02 54 62 00 72	Nicolas scot.paysdelachatreberry@wanadoo.fr		
SCOT du Pays Castelroussin-Val de l'Indre 47, route d'Issoudun, 36130 Déols, tél. : 02 54 07 74 59	accueil@payscastelroussin.com		
SCOT d'Éguzon Argenton Vallée de la Creuse , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse, tél. : 02 54 01 09 00	info@cc-valleedelacreuse.fr		
Communauté de communes de la Châtre et Sainte-Sévère Place du Général de Gaulle, 36400 La Châtre	s.administratif@cc-lachatre-stesevere.fr		
Communauté de communes de la Marche Berrichonne Maison des Services, 8 rue Jean-Marie-Messant, 36140 Aigurande	contact@ccmarcheberrichonne.fr		
Communauté de communes d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse	info@cc-valleedelacreuse.fr		
Communauté d'agglomération « Châteauroux	servicetechniques@cc-fercher.fr		

Métropole » Hôtel de ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex			
Équipe d'études Mandataire : Gilson & Associés, Sas, urbanisme et paysage, 2, rue des Côtes 28000 Chartres	M. Pichon, Mme Foulon contact@gilsonpaysage.com	P	X
Écogée, environnement 5, rue du Général-de-Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire Tél 02 38 46 51 00	info@ecogee.fr	-	X

Objet de la réunion : réunion thématique consacrée aux exploitants agricoles, propriétaires fonciers et producteurs de denrées.

Procédure :

Les **modalités de concertation** actées par délibération du 23 mai 2017 sont :

- Diffusion d'informations dans la presse locale (annonces légales), sur le site internet de la communauté de communes avec une partie spécifique pour le PLUi (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux lorsqu'ils existent (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Animation d'ateliers thématiques (bureau d'études et maître d'ouvrage) ;
- Mise à disposition dans les communes et au siège de la communauté de communes de supports d'information relatant les principales étapes du projet : diagnostic, PADD, OAP ... à la charge du bureau d'études ;
- Organisation de plusieurs réunions publiques,
- Programmation d'une exposition au siège de la communauté de communes, réalisation et mise en place à la charge du bureau d'études ;
- Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant à la population d'adresser ses contributions au projet (maître d'ouvrage),
- Ouverture d'un registre mis à la disposition des habitants pendant toute la durée de la procédure au siège de la Communauté de communes

Déroulement :

la réunion s'est appuyée sur le diaporama téléchargeable par l'intermédiaire du lien ci-dessous :

<http://gofile.me/3HAlj/l04T1Qyhs>

Les échanges qui ont été induits sont synthétisés ci-dessous

Le chargé d'études présente dans un premier temps :

- La définition d'un PLUi et les enjeux portés sur l'agriculture ;
- L'environnement juridique ;
- Les spécificités agricoles du territoire (cartographie, statistiques, etc.) ;
- Les premiers éléments de portrait à préciser par la concertation début d'année 2020.

La Chambre d'agriculture : Rappelle que la phase de diagnostic permet de remonter l'information pour les étapes suivantes (réglementaire notamment). Il s'agit donc d'une étape clef pour les exploitants agricoles.

Le chargé d'études souligne l'importance économique de l'agriculture spécifique au Val de Bouzanne.

La Chambre d'agriculture : Rappelle que les évolutions réglementaires du code de l'urbanisme permettent aujourd'hui les extensions de bâtiments et les annexes en zone A et N. Cela justifie notamment le passage d'un zonage U à A de certains hameaux entre les anciens POS et les PLU. Le code de l'urbanisme est ensuite interprété différemment en fonction de chaque PLU et du règlement écrit.

Le chargé d'études rappelle que le Plu ne peut réglementer les pratiques agricoles, il ne s'occupe que d'occupation et utilisation des sols.

Les exploitants : Demandent que soit évoquée la part de l'agriculture dans la balance du commerce extérieur.

Le phénomène de regroupement des exploitations est moins rapide dans le domaine de l'élevage. Les exploitants soulignent l'obsolescence des données de 2010 et 2012. Elles ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui.

Le chargé d'études est tout à fait d'accord mais rappelle qu'il s'agit des données les plus récentes mises à disposition. Si les chiffres ne sont plus d'actualité, ils permettent cependant de donner une tendance. Le travail d'atelier individuel permettra ensuite de mettre à jour et d'affiner cette première analyse.

La Chambre d'agriculture : La tendance départementale veut que l'activité d'élevage diminue au profit de la céréaliculture qui augmente. Cette tendance va stagner voire diminuer en raison de déséquilibres dans le domaine de la céréaliculture. Les données sont anciennes mais vraisemblablement les tendances restent les mêmes. Il faut noter que les exploitations du Val de Bouzanne sont plus petites avec :

- 100 ha / exploitation en moy pour le département
- 63 ha / exploitation en moy pour le Val de Bouzanne

Les exploitants s'inquiètent - de par leurs expériences passées - que tout soit figé avec le futur document d'urbanisme. De plus, certains n'ont pas de visibilité sur l'avenir.

Le chargé d'études rappelle que plusieurs scénarios seront travaillés afin de trouver le juste équilibre. C'est pour cela qu'il est important que chaque exploitant exprime ses projets d'évolution à court comme à long terme et ce, même s'il ne s'agit pour le moment que d'idée.

Il y a un travail à réaliser sur les haies. Dans le Val de Bouzanne, se trouve un important linéaire qui fait partie de l'identité du territoire.

La Chambre d'agriculture travaille en partenariat avec l'association ADEFIBOIS :

L'association AdéfiBois Berry agit pour le développement de la filière bois en Berry de l'approvisionnement à la valorisation à travers l'organisation de visites, la création de supports de communication, la sensibilisation, la réalisation de pré-études bois énergie, l'accompagnement des porteurs de projets, la mise en réseau, etc.

Il y a déjà des actions collectives mises en œuvre et un travail sur les haies afin que ces dernières soient le moins contraignantes pour les agriculteurs. Si cette activité n'est pas lucrative, l'idée est de pouvoir au moins couvrir les frais engendrés par leur entretien. Plusieurs actions spécifiques sur les haies semblent aujourd'hui nécessaires à voir si ce travail peut être effectué en parallèle de manière spécifique.

Tâches à réaliser :

- Corriger la coquille sur le document graphique n°2 il ne s'agit pas de l'Indre mais de la région Centre-Val de Loire

Prochaine réunion

Date : 14 janvier 2020

Objet : Entretien individuel dans le cadre du diagnostic agricole

Lieu : À définir

Rédigé par Mathieu Pichon et Arnaud Hansse